



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/101

Date de convocation : 03 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

- Avesnes-Les-Aubert
- Bazuel
- Beaumont-en-Cis
- Beauvois-en-Cis
- Bertry
- Béthencourt
- Bévilillers
- Boussières-en-Cis
- Briastre
- Busigny
- Carnières
- Catillon-sur-Sambre
- Cattenières
- Caudry
- Caulley
- Clary
- Dehéries
- Élincourt
- Estourmel
- Fontaine-au-Pire
- Haucourt-en-Cis
- Honnechy
- Inchy
- La Groise
- Le Cateau-Cambrésis
- Le Pommereuil
- Ligny-en-Cis
- Malincourt
- Maretz
- Maurois
- Mazinghien
- Montay
- Montigny-en-Cis
- Neuvilly
- Ors
- Quiévy
- Rejet-de-Beaulieu
- Reumont
- Saint-Aubert
- Saint-Benin
- Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
- Saint-Souplet-Escaufourt
- Saint-Vaast-en-Cis
- Troisvilles
- Villers-Outréaux
- Walincourt-Selvigny

Etaient présents (48 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Yannick HERBET
Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Pierre - Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Francis STOCLET
Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Marc GOSSART (S)	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Michel GOUVART
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Jean - Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Mickael LANGRAND (S)
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE		

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (11) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Hubert DEJARDIN, Bertrand LEFEBVRE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de crédit anticipés

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est proposé au conseil de permettre d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2019.

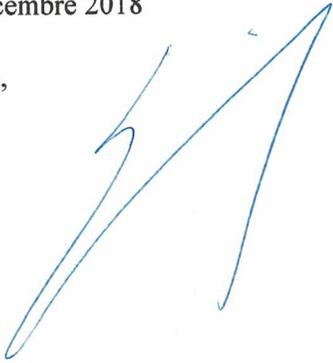
Article	Article	BP voté	Ouverture anticipée
2031	Frais d'études	150 000	37 500
2051	Concessions droits similaires	5 000	1 250
2111	Terrains nus	125 000	31 250
2112	Terrains de voirie	2 000	500
2128	Autres agencements et aménagement	2 000	500
21318	Autres bâtiments publics	60 000	15 000
2135	Installations générales, agenc	3 000	750
2138	Autres constructions	100 000	25 000
21532	Réseaux d'assainissement	71 000	17 750
21534	Réseaux d'électrification	1 259 558	314 889
21538	Autres réseaux	6 000	1 500
21568	Autre matériel et outillage d'	3 000	750
21571	Matériel roulant	18 000	4 500
21571	Matériel roulant	70 000	17 500
21571	Matériel roulant	70 000	17 500
21578	Autre matériel et outillage de	15 000	3 750
2158	Autres installations, matériel	10 000	2 500
2181	Installations générales, agenc	115 000	28 750
2182	Matériel de transport	137 440	34 360
2183	Matériel de bureau et matériel	30 000	7 500
2184	Mobilier	20 000	5 000
2188	Autres immobilisations corpore	30 000	7 500
2312	Agencements et aménag terrains	300 000	75 000
2313	Constructions	130 000	32 500

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18
décembre 2018

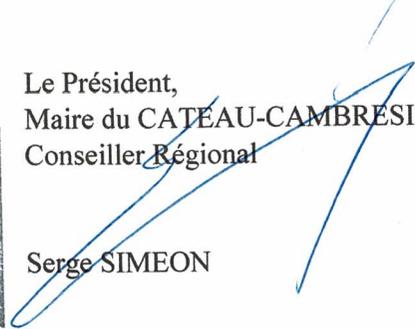
Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis
IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.